

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{ÈRE} ANNÉE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet pour les saisons 2018, 2019 et 2020.

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité **Que :**

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet pour les années 2018, 2019 et 2020 a été déposé à mon bureau le 8 novembre 2017 :

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2018;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement 47-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 47-97 sont disponibles à la **MRC Pontiac au 602 Route 301 Nord, Campbell's Bay, QC J0X 1K0** ainsi qu'au bureau municipal de ladite municipalité.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la « MRC de Pontiac à l'attention du directeur général. »

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à l'Île-du-Grand-Calumet ce 8^{ième} jour de novembre 2017.

Lisa Dagenais
Directrice générale

MUNICIPALITY OF L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

PUBLIC NOTICE

TRIENNIAL ROLL, 1ST YEAR

Deposit of the real estate assessment triennial roll of the Municipality of l'Île-du-Grand-Calumet for the 2018, 2019 and 2020 period.

Is hereby given of the aforesaid municipality **That:**

That the real estate assessment roll of the Municipality of l'Île-du-Grand-Calumet for the 2018, 2019 and 2020 period (triennial roll) has been deposited at my office on November 8, 2017.

That anyone may consult the roll at its convenience during the opening hours of the Municipality's office.

A revision request as provided in Section 1 of the Chapter X of an Act respecting municipal taxation must be filed before May 1, 2018.

The revision request must be filed on the form made to this effect and accompanied by the amount of money prescribed by the by-law number 47-97; otherwise, it will be assumed that the request was not deposited. The form and the by-law number 47-97 are available at **MRC Pontiac, 602, route 301 Nord, Campbell's Bay, QC J0X 1K0** and at the said municipality's office.

The filing of the request is made when the form mentioned, duly completed, is handed or sent by registered mail to the «MRC Pontiac, to the care of the director general. »

When the request is made by the handing of the form duly completed, it is reputed to have been deposited on the day of its reception. When the request is sent by registered mail, the request is reputed to have been deposited on the day it was sent.

Given à l'Île-du-Grand-Calumet, on this 8th day of November 2017.

Lisa Dagenais
Director General